

Conditions générales pour l'année 2020 / 2021

L'inscription : Les élèves s'inscrivent soit à l'année, soit achètent un « carnet » de cours.

- Inscription à l'année : L'inscription à l'année comporte 33 cours, à raison d'un cours par semaine, à heure fixe. Afin de satisfaire le plus grand nombre, les horaires sont susceptibles de se modifier le premier mois d'activité afin de s'accorder aux multiples rentrées scolaires/étudiantes.
- D'éventuelles inscriptions en cours d'année, pourront bénéficier d'une réduction par rapport au tarif annuel, au prorata du temps restant à couvrir jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- Les carnets donnent droit à 1heure jusqu'à 6 heures. Les cours sont réservés sur demande en accord avec le professeur, en fonction des créneaux disponibles. Le carnet doit être utilisé durant deux mois.

Le règlement se fait par chèque ou par virement.

- L'inscription à l'année : Il est possible de payer en 1 (chèques, virement) ou 10 fois sans frais avec autant de chèques. Les chèques sont remis au professeur en début d'année et sont encaissés aux débuts de chaque mois.

Toute l'année scolaire entamée est due en totalité et ne fera l'objet d'aucun remboursement. Cependant, cette mesure ne sera pas appliquée pour les événements de force majeure avec un justificatif (déménagement, perte d'emploi, maladie de l'élève)

- Le carnet est réglé par chèque ou par virement en une seule fois. Tous les carnets doivent être réglés avant le premier cours. En absence de règlement avant le premier cours, la totalité des cours sera annulée.

Le report de cours : Pour les cours individuels seulement, il est possible, 3 fois dans l'année, et en prévenant au moins 48h à l'avance, de reporter un cours. Le cours de remplacement sera pris dans l'espace de trois semaines ouvrées et il sera proposé uniquement dans le format d'un cours en ligne. Si un professeur annule un cours, le cours sera reporté.

L'hygiène : Tous les cours en classe sont effectués avec les normes d'hygiène nécessaires. Cependant, pour la préservation de la santé du professeur et des autres élèves, les personnes ayant des signes des maladies virales ne seront pas acceptées en classe, et leurs cours seront annulés. Dès la présence des signes de la maladie, vous pouvez demander de remplacer votre cours en classe par le cours en ligne, sinon il ne sera pas rattrapé.